

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SEANCE DU 22 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 16 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Nombre de délégués participant au vote : 14

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE  
Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Maurice PERRION Anne-Marie  
CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE  
TEXIER, Florence BEZIER, Damien LE BRESTEC

**Titulaire absent excusé :**

Elus Couffé : Roseline VALEAU, pouvoir à Cécile  
COTTINEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN  
pouvoir à Stéphanie HERBETTE, Céline ORTHION

**Suppléants présents :**

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

Elus Le Cellier :

Stéphanie HERBETTE

**Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Eugénie MBIEMBI BOMODO, Sylvie  
FEILLARD, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : alicé BAUDEL, Alix ERMENEUX,  
Didier PICAT,

Elus LIGNE : Aurélie VASSAULT DUVAL, Mélanie  
BRIAULT

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BÉRITAULT

**N°22.03.2023-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

La Présidente présente le compte de gestion qui pour l'année 2022, s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>166 710.62 €</b>	<b>28 945.43 €</b>	<b>195 656.05 €</b>
Dépenses (Mandats émis en 2022)	1 203 193.00 €	8 725.36 €	1 211 918.36 €
Recettes	1 138 465.47 €	17 196.69 €	1 155 662.16 €

(Titres émis en 2022)			
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>-64 727.53 €</b>	<b>8 471.33 €</b>	<b>-56 256.20 €</b>
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>101 983.09 €</b>	<b>37 416.76 €</b>	<b>139 399.85 €</b>

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Véronique ALLARD et Laurence HERVOUET, receveuses, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les receveuses ont dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 14</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame Véronique ALLARD et Madame Laurence HERVOUET, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
  - DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 NANTES CEDEX. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Pour extrait conforme aux registres  
La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :